

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 16 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Mardi 16 Avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 05/04/2024

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 25

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOUCHOT Nathalie, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BRUNEEL Christian, BOURGEOIS Thierry,

Absents :

Ont donné pouvoir : BRUNEEL Christian à AUGER Yvan
BOURGEOIS Thierry à CHARTON Jean-Jacques
COTTER Marie-Angélique à CART-LAMY Jocelyne
NOUVELOT Ghislaine à RIGOULOT Marie-Pascale

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240416-D2024_046-DE



Secrétaire de séance : BAUDURET Jean-Claude

OBJET : La communauté de communes la Grandvallière : organisation territoriale, scénarii et suite de la réflexion – Lancement d'une étude pré figurative

Madame La Présidente explique :

Depuis le résultat de la consultation des conseils municipaux, certains maires réclament aussi que le conseil communautaire puisse, lui aussi exprimer, un avis quant à la question de la réalisation d'une étude sur les avantages et inconvénients du système « commune communauté » appliqué à la Grandvallière.

De plus, compte-tenu des évolutions récentes :

Extérieure à la communauté de communes :

- La Station des Rousses et Haut Jura Arcade réfléchissent à une grande communauté de communes. Ils souhaitent connaître l'avis de la Grandvallière. Nous sommes en attente d'une invitation officielle pour participer à une rencontre des 16 maires concernés pour connaître et définir le projet.

Et intérieur à la communauté de communes :

- Un maire d'une commune de la Grandvallière a annoncé avoir entamé une réflexion sur retrait éventuel de la communauté de communes. Un tel retrait ferait que la communauté de communes passerait sous le seuil des 5 000 habitants

Dans ce contexte, certains maires réclament aussi que le conseil communautaire puisse, lui aussi exprimer, un avis sur les scénarii et questionnements

- Sur le souhait ou non de conserver l'entité Grandvaux
- Sur la façon d'envisager le rapprochement avec toute autre communauté de communes

Après un tour de table de chaque conseil, *il est proposé aux conseillers de se prononcer sur la réalisation d'une étude pré figurative d'ici la fin du mandat, pour connaître les avantages et inconvénients des scénarii suivants :*

- *Modification du périmètre de la communauté de communes*
- *Création de communes nouvelles – Commune-communauté*
- *Rattachement à une autre communauté de communes*

L'étude permettra d'avoir des données chiffrés et techniques sur l'impact financier, fiscal, Rh,
...

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, avec 25 voix pour et 2 abstentions,

D'AUTORISER le lancement d'une étude *pré figurative d'ici la fin du mandat, pour connaître les avantages et inconvénients des scénarii suivants : Modification du périmètre de la communauté de communes/ Création de communes nouvelles – Commune-communauté/Rattachement à une autre communauté de communes*

De DONNER pouvoir à la Présidente pour signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier ;

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme.

La Présidente

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240416-D2024_046-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 16 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Mardi 16 Avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 05/04/2024

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 26

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOUCHOT Nathalie, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BRUNEEL Christian, BOURGEOIS Thierry,

Absents :

Ont donné pouvoir : BRUNEEL Christian à AUGER Yvan
BOURGEOIS Thierry à CHARTON Jean-Jacques
COTTER Marie-Angélique à CART-LAMY Jocelyne
NOUVELOT Ghislaine à RIGOULOT Marie-Pascale

Secrétaire de séance : BAUDURET Jean-Claude

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240416-D2024_045-DE



OBJET : Etude préalable au transfert de la compétence assainissement

La Présidente,

EXPLIQUE que la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, précise que la compétence eau et assainissement sera exercée par les EPCI de manière optionnelle à partir du 1^{er} janvier 2018 et de manière obligatoire à partir 2026.

Un diagnostic technique, administratif et financier préalable sur les 8 systèmes d'assainissement qui pourraient faire l'objet d'un transfert de compétences.

Cette étude semble importante pour anticiper ces changements

Pour réaliser cette étude, il est proposé de mandater le SIEDEC qui a déjà réaliser une étude préalable en 2017

L'étude consiste à mettre à jour le programme pluriannuel d'investissement qui avait été établi lors de l'étude précédente et de rédiger aussi un bilan financier et administratif (ETP concernés, tarifs en vigueur, emprunts en cours, amortissement des biens, CA)

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 26 voix pour,
(1 délégué n'a pas participé au vote étant arrivé en retard)**

D'AUTORISER l'étude préalable au transfert de la compétence assainissement

DE MANDATER le SIEDEC pour diagnostic technique, administratif et financier préalable sur les 8 systèmes d'assainissement

De DONNER pouvoir à la Présidente pour signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier ;

PREND note que les frais d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sont fixés forfaitairement à 6 429.90 € HT

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme.

La Présidente

Françoise VESPA



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 16 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Mardi 16 Avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 05/04/2024
Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de membres votants : 26

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOUCHOT Nathalie, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BRUNEEL Christian, BOURGEOIS Thierry,

Absents :

Ont donné pouvoir : BRUNEEL Christian à AUGER Yvan
BOURGEOIS Thierry à CHARTON Jean-Jacques
COTTER Marie-Angélique à CART-LAMY Jocelyne
NOUVELOT Ghislaine à RIGOULOT Marie-Pascale

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
Reçu en préfecture le 24/04/2024
Publié le 
ID : 039-243900610-20240416-D2024_044-DE

Secrétaire de séance : BAUDURET Jean-Claude

**OBJET : Dossier 239007M – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GRANDVALLIERE –
Rénovation de l'ancien presbytère en maison de santé à Saint Laurent en Grandvaux - Choix du
Maitre d'œuvre**

Madame La Présidente expose :

La consultation en procédure adaptée restreinte avec auditions a été lancée le 18/12/2023 par le SIEDEC en sa qualité de mandataire ;

5 candidatures ont été reçues. A l'issue de l'analyse des candidatures, 3 ont été admises à remettre une offre. Après une audition qui s'est tenue le 27/02/2024, les 3 offres ont été reçues le 15/03/2024 et analysées.

Le cout prévisionnel global des travaux est estimé à 566 460 € HT.

La mission de maitrise d'œuvre porte sur les éléments de mission suivants, tels que définis dans le Livre IV du Code de la Commande Publique :

Tranche ferme : DIAG / APS / APD / PRO / AMT / EXE / DET / AOR / OPC / SSI

Tranche optionnelle 1 : Mission de simulations thermique dynamique (STD)

Tranche optionnelle 2 : Mission analyse de cycle de vie (ACV)

Entendu l'exposé de Madame La Présidente,

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment :

- Celle du 23/10/2023 confiant au SIEDEC un mandat de maitrise d'ouvrage,

Considérant la consultation en procédure adaptée lancée le 18/12/2023 par le SIEDEC en sa qualité de mandataire ;

Considérant les différentes offres reçues et plus particulièrement celle de AD+ Architectes Designer pour la maîtrise d'œuvre de l'opération de rénovation de l'ancien presbytère en maison de santé à Saint Laurent en Grandvaux, proposant un forfait provisoire de rémunération de 72 339.45 € HT soit un taux d'honoraires de 12.77 % sur un coût prévisionnel global des travaux estimés à 566 460 € HT.

Considérant la proposition de Madame La Présidente de retenir l'offre de AD+ Architectes Designer,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 26 voix pour,
(1 délégué n'a pas participé au vote étant arrivé en retard)**

1. **DÉCIDE** de retenir l'offre de AD+ Architectes Designer pour un forfait provisoire de 72 339.45 € HT y compris les tranches optionnelles 1 et 2.
2. **AUTORISE** le président du SIDEC à passer et à signer le marché correspond ainsi que toutes les pièces afférentes.
3. **PREND NOTE** que le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre sera ajusté en forfait définitif à l'issue de l'approbation de l'Avant-Projet Définitif.
4. **AUTORISE** Madame la Présidente ou à défaut le 1^{er} vice-président à signer tout document relatif à l'opération
5. **PRÉCISE** que la dépense ainsi engagée sera comprise dans l'affaire citée en référence, et s'engage à en assurer le financement.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme.

La Présidente

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 039-243900610-20240416-D2024_044-DE

